



l'Observatoire des pôles de compétitivité

Une lettre d'information de l'Association des Régions de France



Fortes de leurs compétences dans le domaine économique et de la formation, les Régions jouent un rôle important en faveur du développement économique, rôle qui pourrait être encore accru par une clarification des compétences.

Les Régions se sont impliquées dès le montage dans les projets de pôles de compétitivité et ensuite dans le soutien aux pôles labellisés.

Ces pôles de compétitivité doivent soutenir l'innovation dans une perspective de développement économique, favorisant les liens entre entreprises, universités et laboratoires de recherche, mobilisant les différents acteurs ; l'ancrage sur les territoires doit favoriser aussi les PME et le tissu régional.

Chaque pôle a ses spécificités, liées à la nature des techniques qu'il mobilise et à l'histoire particulière de ses participants, et invente donc les modes de coordination adaptés. Sans chercher à uniformiser les pratiques, il est utile de les connaître et de les faire connaître afin que chacun puisse bénéficier de l'expérience des autres.

L'Association des Régions de France a donc créé un Observatoire des pôles de compétitivité. Elle en a confié l'animation à une équipe de chercheurs qui étudient différents aspects du fonctionnement des pôles depuis la mise en place de cet outil de politique publique.

L'observatoire étudiera les problèmes rencontrés par les acteurs des pôles et par leur environnement et mettra à leur disposition les résultats de ses recherches. Il constituera un lieu d'échanges et de discussions ainsi qu'un centre de ressources à la disposition des acteurs des pôles et de leurs structures de gouvernance et des chercheurs et observateurs qui les accompagnent.

Les principales activités de l'observatoire seront :

- l'animation d'un **séminaire** mensuel d'échange entre acteurs et observateurs de différents pôles
- l'animation d'un **espace** d'échange sur internet sous forme de groupes de discussion thématiques
- l'édition d'une **lettre** trimestrielle d'information dont vous avez en main le premier numéro
- l'organisation avec l'Association des Régions de France d'un **colloque** annuel rassemblant les acteurs des pôles

N'hésitez pas à nous contacter pour participer aux travaux, être destinataire de leurs résultats, suggérer d'autres actions communes.

Alain Rousset,

Président du Conseil régional d'Aquitaine

Président de l'Association des Régions de France

Ailleurs ou autrefois

Cette rubrique est consacrée à l'analyse d'expériences étrangères de pôles ou de dispositifs qui préfiguraient certains aspects des pôles.

Les Systèmes Productifs Locaux (SPL) : un outil de stimulation de l'innovation ?

Par Francis Ginsbourger, Philippe Lefebvre, Frédérique Pallez, CGS, Mines de Paris - ParisTech

Avant la création des pôles de compétitivité, la DATAR (devenue DIACT) avait lancé à la fin des années 90 un dispositif plus modeste, inspiré par l'observation des districts italiens, les Systèmes Productifs Locaux (SPL). Les SPL visaient à favoriser toutes formes d'actions coopératives entre entreprises d'un territoire et d'une filière données. La formule a remporté un certain succès puisque l'on compte près d'une centaine de SPL actuellement en France. Leur observation apporte des indications utiles pour la mise en place des pôles de compétitivité.

 pour en savoir plus, cliquer l'adresse ci-dessous
<http://www.ensmp.fr/cerna/observatoirePC/spl.pdf>

Brèves

Les pôles de compétitivité, vus des régions

Deuxième congrès de l'ARF, « les régions préparent l'avenir », 14 décembre 2006

L'un des trois ateliers table ronde de la conférence était consacré aux pôles. Comment concilier la lutte contre le saupoudrage des financements publics et l'accompagnement des acteurs dynamiques promouvant un projet fédérateur pour le territoire ? Comment favoriser l'action collective entre des acteurs aux enjeux très différents (PME, grands groupes, laboratoires publics, enseignement) ? Comment articuler initiative locale et fort soutien des collectivités territoriales avec des procédures de financement nationales centralisées (ANR, FCE, AII) ou déconcentrées (OSEO) ?

 pour en savoir plus, cliquer l'adresse ci-dessous
http://www.ensmp.fr/cerna/observatoirePC/tr_arf_dijon.pdf

Management des entreprises innovantes à l'heure des pôles de compétitivité

Université Paris XI, faculté Jean Monnet, 16 mars 2007

Le troisième colloque annuel du PESOR (centre de recherche sur le Pilotage Economique et Social des Organisations) était dédié aux pôles et à leur influence sur les pratiques de management des entreprises en matière d'innovation. L'étendue des propositions de communication (42 propositions pour 14 retenues)

montre l'attrait de la communauté des chercheurs en gestion pour ces nouvelles formes d'action collectives. Une session était notamment consacrée à l'émergence des stratégies collectives au sein des pôles de compétitivité. Trois papiers y ont été présentés, se référant à quatre cas de pôles : Medicen, Lyon Biopôle, Orpheme et Systèmes Electriques. En abordant les questions de légitimation et de structuration, les chercheurs ont souligné les enjeux des stratégies collectives. Par ailleurs, la comparaison de deux pôles à vocation mondiale dont les thématiques sont proches montre des choix bien différents en matière de pilotage de la coopération. Les chercheurs ont souligné que la mise en place des structures de gouvernance était récente et qu'il faudrait pouvoir observer leur évolution sur une durée plus significative.

 <http://pesor.jm.u-psud.fr/>

Données récentes sur les pôles

La DIACT établit deux « premiers bilans » sur les pôles de compétitivité

KPMG a réalisé pour la DIACT un « premier bilan » sur les pôles de compétitivité fondée sur des entretiens avec des acteurs des pôles. Ses auteurs insistent sur le besoin de renforcer la réflexion stratégique internationale et la veille concurrentielle, trop peu mutualisée entre les acteurs du pôle. Ils déplorent l'absence fréquente d'un volet sur la formation et l'absence totale d'implication des écoles de commerce. Ils préconisent que le rejet des projets par les pôles soit toujours motivé et que les critères de sélection soient plus clairs et les délais d'instruction plus courts. Ils dénoncent les effets pervers du zonage des pôles, qui exclut certains acteurs clés des coopérations.

Pour télécharger le rapport de KPMG  <http://www.kpmg.fr/>

Thierry Bruhat (TBC) a également réalisé pour la DIACT un rapport sur la mise en oeuvre des pôles de compétitivité, beaucoup plus complet que le précédent. Ce rapport interroge les finalités de cet instrument : le financement de R&D collaborative est-il un but en soi ou une première étape destinée à favoriser la construction de clusters ? Il signale les difficultés de mise en oeuvre liées à la pluralité d'organismes de financement aux modalités d'instruction des dossiers différentes, à une coordination problématique entre les procédures de ces multiples agences nationales et celles des structures de gouvernance des pôles. Ces structures de gouvernance, elles-mêmes en phase d'apprentissage, consacrent principalement leur énergie à répondre aux appels à projet qui se succèdent à un rythme très élevé, au détriment des missions d'organisation et d'animation des relations entre

partenaires (contribution aux effets clusters), des partages d'expériences entre pôles, des actions de veille stratégique... Les pôles doivent concilier la logique de cluster qui repose sur des échanges ouverts et la logique des « projets de R&D » qui impose des procédures de sécurisation en fonction de la nature et de l'avancement des projets. Une mise en réseau des pôles est souhaitable, mais il faut d'abord que chacun construise une communauté d'acteurs avant d'aller vers les autres. Le rapport conclut sur quelques recommandations pour une meilleure articulation des niveaux de décision et un véritable partenariat des pôles et d'un Etat stratège capable de s'engager sur la durée.

🔗 Ce rapport étant encore en cours de validation par les personnes ayant participé au travail, nous proposerons un résumé plus complet et un accès à l'intégralité du rapport dans un prochain numéro de la lettre de l'Observatoire des pôles de compétitivité.

Autour des pôles (questions connexes)

Régionaliser la valorisation de la recherche publique ?

Rapport sur la valorisation de la recherche IGF-IGAENR

Le rapport commun de l'Inspection générale des finances et de celle de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche sur la valorisation constate que « la valorisation en France ne progresse pas depuis 15 ans » bien que le volume des aides publiques à la R&D privée figure parmi les plus élevés de l'OCDE. Les auteurs insistent sur le fait que la France devra le maintien éventuel des centres de recherches des entreprises sur son territoire à la qualité de sa recherche publique et à la capacité de celle-ci à collaborer avec le monde économique. Ils montrent que l'ouverture aux besoins des entreprises ne se fait pas au détriment de la qualité scientifique. Au contraire, les laboratoires engagés dans la valorisation sont à l'origine de plus de publications dans les revues orientées vers la recherche de base. Mais ils sont encore trop rares : les trois quarts de l'activité de recherche contractuelle sont le fait de moins de 3% des laboratoires.

Le rapport déplore l'inefficacité des structures de valorisation. Il y en a beaucoup trop, aux compétences restreintes, sur le terrain (la Cour des Comptes n'en dénombrait pas moins de quatre-vingt dans une seule région, de poids moyen), tandis que celles des organismes n'assurent pas un vrai rôle d'interface entre inventeurs et licenciés potentiels. Il recommande donc de s'appuyer sur une mutualisation au niveau local, à travers les PRES (pôles de recherche et d'enseignement supérieur) et les pôles de compétitivité. Des « offices mutualisés de transfert de

technologies » seraient mandatés pour valoriser les brevets d'un ensemble d'établissements sur un site géographique. On choisirait localement l'établissement ayant le mieux fait preuve de sa compétence en la matière, ce choix étant remis en cause par appel d'offres tous les cinq ans.

Notons que l'Agence nationale de la recherche a anticipé cette recommandation en lançant en 2005 un appel à projet « organisation mutualisée des transferts de technologie et maturation des projets innovants » ayant permis de sectionner 13 projets plutôt sur une logique de site et de leur accorder globalement 12,5 millions d'euros de subvention.

Pour télécharger le rapport :



http://www.drmtip.cict.fr/IMG/pdf/07-01_RAPPORT_Valorisation_de_la_recherche.pdf

Agenda

Evaluer les pôles de compétitivité

Sénat, 26 mars 2007, 9h30-13h

L'objectif de cette session, organisée par l'association France Compétitivité et partenariat avec Club Sénat, est de donner aux participants une vision des axes et des moyens d'évaluation dont ils peuvent disposer selon leurs propres priorités, ainsi que les contacts nécessaires pour aller plus loin, engager des coopérations et trouver les compétences voulues pour les évaluations qu'ils souhaiteront voir réaliser.



<http://www.clubsenat.fr/index.php?action=agenda&subaction=evenement&eve=25370>

Dates des prochaines réunions du séminaire de l'Observatoire

➤ les jeudis 26 avril, 24 mai, 27 juin, 20 septembre, 18 octobre, 22 novembre et 13 décembre 2007 de 10h à 11h30

🔗 Le programme est consultable sur

<http://www.ensmp.fr/cerna/observatoirePC/>

Ressources :

Site d'information officiel sur les pôles

🔗 <http://www.competitivite.gouv.fr/>

Site de l'Observatoire des pôles de compétitivité

🔗 <http://www.ensmp.fr/cerna/observatoirePC/>

Site de l'ARF

🔗 <http://www.arf.asso.fr/>

Sites sur les Agences de financement :

🔗 Agence de l'innovation industrielle : <http://www.aini.fr/>

🔗 Agence nationale de la recherche :

<http://www.agence-nationale-recherche.fr/>

🔗 OSEO Innovation : <http://www.oseo.fr/>

Site sur le fonds de compétitivité des entreprises :

🔗 <http://www.industrie.gouv.fr/pratique/aide/appel/selectionfin.htm>